I. Eau potable

La commune de Plagne est alimentée par un réseau d'eau potable dont le fonctionnement est assuré en régie communale.

L'eau est de bonne qualité et elle provient du captage de au lieu-dit « Les Très Peyros », au sud du territoire communal sur la commune de Saint-Michel.

51 branchements sont recensés sur cette source. Toutes les habitations sont desservies et l'approvisionnement est également secondé grâce à un réservoir contenant 6000 m^3.

Un périmètre de protection est en cours d'instruction pour protéger la zone de captage.

Le volume d'eau potable distribué est de 7500 m^3 par an et l'ensemble du réseau est gravitaire.

Le gabarit du réseau en place ne permettra pas la construction de nombreuses habitations. L'adduction en eau potable devra être améliorée pour faciliter l'accueil de nouvelles constructions notamment au lieu-dit Loustalas.

II. Le schéma communal d'assainissement

La commune ne possède pas de réseau d'assainissement collectif. L'ensemble du territoire du est assaini de façon individuelle. Le village est cependant doté d'un réseau pluvial qui reçoit fréquemment les eaux prétraitées par les fosses toutes eaux. Les eaux sont conduites vers les fossés routiers et de plein champs entourant le village.

Un schéma communal d'assainissement a été réalisé. Le type d'assainissement choisi par la municipalité est d'assainir collectivement le village et de créer deux stations d'épuration.

Le sous-sol de la commune est essentiellement constitué de marnes du flych néocrétacé. Sur ces terrains se sont développés des sols de type podzoliques. L'épaisseur du sol utilisable est faible, en raison d'une épaisseur d'argile compacte et imperméable. C'est pourquoi, les dispositifs d'assainissement autonome préconisés par la Carte d'Aptitude des Sols sont de type filtre à sable drainé ou non drainé.

III. Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par le syndicat intercommunal, une fois par semaine.

Les déchets sont éliminés dans le Centre d'Enfouissement Technique de classe II de Pihourc à Saint-Gaudens.